

## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

**Attention, le myriophylle à épis, pratiquement impossible à éradiquer, est rendu dans un lac à Mont-Joli! Évitez son entrée dans vos lacs!**

**Causapscal, le 17 juin 2019** - En 2016, la présence d'une plante aquatique exotique envahissante a été signalée au Bas-Saint-Laurent : le myriophylle à épis (*myriophyllum spicatum*). Originaire d'Eurasie, il s'agit d'une plante aquatique vivace qui est des plus envahissantes en Amérique du Nord. Elle a une capacité de reproduction spectaculaire soit par un bout de tige, les racines et son fruit. Chaque fragment coupé par des hélices de bateaux de 1 cm et plus peut produire une nouvelle plante.

Le myriophylle à épis peut produire jusqu'à 300 tiges par mètre carré et pousser dans des profondeurs allant jusqu'à 10 mètres. Il rend le plan d'eau difficilement navigable pour les moteurs avec hélices, la baignade désagréable. En raison des nombreux inconvénients qu'il occasionne, sa présence dans un plan d'eau peut même affecter la valeur des propriétés riveraines.

### **Meilleur moyen prévenir son introduction!**

Lorsqu'introduit, il est pratiquement impossible d'éradiquer le myriophylle à épis et, bien que certaines méthodes de lutte semblent efficaces localement, elles sont très coûteuses et complexes à mettre en œuvre. Ainsi, **le meilleur moyen d'éviter un envahissement du myriophylle à épis au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie est de prévenir sa propagation vers de nouveaux plans d'eau!** Pour ce faire, il est impératif d'éviter l'introduction de fragments de tiges via les embarcations, les équipements de pêche, les remorques ou autres équipements nautiques. À la sortie d'un plan d'eau, il est incontournable de procéder à une inspection visuelle, un nettoyage des équipements et une vidange des eaux s'y trouvant (viviers, moteur, etc.).



**L'Organisme des bassins versants Matapédia-Restigouche demande la participation de tous les pêcheurs et, plaisanciers ainsi que les partenaires des secteurs fauniques et récréotouristiques pour mettre en œuvre et promouvoir ces bonnes pratiques afin de préserver l'intégrité des cours d'eau du Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.**

Pour plus d'information sur l'identification de cette espèce exotique envahissante et les moyens de prévention, veuillez consulter (et diffuser!) le [Petit guide pour ne pas être envahi](#). Pour visionner une courte vidéo sur la procédure de nettoyage et d'inspection d'embarcations, rendez-vous sur le [notre site Web](#). Enfin, **pour signaler la présence du myriophylle à épis dans un cours d'eau, veuillez svp nous contacter à l'adresse ci-après : [info@matapediarestigouche.org](mailto:info@matapediarestigouche.org)**



À gauche une feuille typique de myriophylle  
à épis et à droite une feuille de myriophylle  
blanchissant (source: [www.seagrant.wisc.edu](http://www.seagrant.wisc.edu))

**Pour entrevue : Mireille Chalifour**  
**Directrice générale**

*Adapté par l'OBVMR*

Communiqué de presse inspiré de celui de l'Organisme de bassin versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent avec leur permission :

[http://obv.nordestbsl.org/images/Upload/Communique\\_MYRIO\\_MPL22mai2019.pdf](http://obv.nordestbsl.org/images/Upload/Communique_MYRIO_MPL22mai2019.pdf)

Source originale :

**Louis David Pitre**

Coordonnateur de projets/Responsable du Plan directeur de l'eau  
Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

418-722-0666, poste 118

[pde@obv.nordestbsl.org](mailto:pde@obv.nordestbsl.org)

<http://obv.nordestbsl.org>